



# Le Bulletin

## INFOS COTE D'OR

✉ : [cgt.021@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.021@cp.finances.gouv.fr)  
site Internet : [www.tresor.cgt.fr/21](http://www.tresor.cgt.fr/21)

Juin-Juillet 2005

Numéro 80

### Dans ce numéro

- 1 Notation : les recours en CAP centrale.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CDAS du 4 avril 2005.
- 4 CAP du 23 mai 2005.
- 5 Bulletin d'adhésion.

### Notation : la mobilisation continue avec les recours en CAP centrale

Lors de la réunion nationale du 11 juillet 2005, sur les conséquences de la réforme notation évaluation sur l'avancement, la direction a laissé entendre qu'elle tirerait en grande partie le bilan de la campagne 2005 en regardant le nombre de recours formulés aussi bien en local qu'en central.

Elle aimerait que leur nombre soit faible pour les assimiler à des dérives locales qui pourraient être rectifiées l'année prochaine.

**Pour que la direction ne fasse pas passer les nombreux recours locaux comme le résultat d'une mauvaise gestion locale, il faut que les personnels montrent leur rejet de la réforme par de nombreux recours d'appel en CAP centrale.**

De nouveaux éléments dévoilés ces dernières semaines montrent que la mobilisation est plus que jamais nécessaire :

- la note d'alerte (-0,01) comme les écarts de note de majoration à l'avancement (-0,02 ; - 0,04 et -0,06) exclut toute inscription pour 3 années sur tableaux d'avancement (passage à ARP2, à ARP1, à Contrôleur 1ère classe, à Contrôleur principal) ou liste d'aptitude.
- la direction centrale a donné des instructions aux TPG de ne pas accorder de +0,06 suite à recours en CAP locale pour ne pas dépasser le quota de 20% de bénéficiaires prévu dans le décret Fonction publique.

Néanmoins, ces recours sont recevables et peuvent obtenir satisfaction en CAP centrale.

**Les interventions nombreuses et variées de la CGT n'ont pas été vaines, car elles font " remonter à la surface " les incohérences et injustices de cette réforme.**

L'inspecteur général des finances, qui avait audité les syndicats nationaux fin mai à la demande du ministère, devrait bientôt les solliciter à nouveau.

Les difficultés de gestion et l'insatisfaction des personnels peuvent faire revenir le ministère et les directions

(suite au verso)

### CONTACTS

#### Vos élus CGT en CAP :

**Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARP1) :** PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), FERRACHAT Marie-Françoise (TG-Pensions).

**Contrôleurs :** MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

**Inspecteurs :** GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

#### Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

**Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) :** BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

**Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) :** SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

sur cette réforme.

Dans le prochain Bulletin, nous publierons le compte-rendu des CAP locales au cours desquelles la Direction s'est montrée particulièrement rigide.

**Procédure de recours en CAP centrale:**

- *Tout agent ayant formulé un recours en notation a deux mois à compter de la notification de la CAP locale pour faire appel de la décision.*
- *Il suffit alors de reformuler son recours en l'adressant au Président de la CAP centrale (voir modèle sur notre site Internet).*

**CDAS du 4 avril 2005**

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS), s'est réuni le 4 avril dernier pour la répartition des crédits du budget initiative local 2005.

- arbre de Noël 28.000 euros
- retraités 5.500 euros
- associatif 6.000 euros
- amitiés finances 2.300 euros
- action santé publique 1.000 euros
- conseillère sociale et familiale en économie 2.400 euros
- action tabac 200 euros
- convention avocat 2.000 euros.

➤ Le spectacle de Noël aura lieu le 07:12:05 au Zénith (spectacle choisi par la direction du Zénith). Le coût du spectacle ne sera plus réparti entre les différents comités d'entreprises mais facturé à la place d'où la nécessité d'une nouvelle organisation.

➤ Activités pour les retraités :

Les retraités iront une semaine à La Baule (50 places) ; 25 personnes sont sur une liste d'attente. La délégation très ennuyée cherche une solution pour satisfaire ces 25 retraités. Il y aura une sortie à Louhans avec visite du musée de la Bresse et repas.

Les repas de Noël 2005 auront lieu à Dijon, les personnes éloignées (Semur en Auxois, Châtillon, Montbard, etc.) auront un bus à disposition.

➤ Activités pour les Actifs :

Un voyage à Gérardmer sera organisé ainsi que des sorties (une en juillet et une en août) avec visite du château de Guedelon, visite chez un potier et le soir son et lumière à Saint Fargeau.

Il y aura aussi visite de Lyon (parc des Dombes).

**La CGT déplore qu'une secrétaire de la délégation ne soit pas encore remplacée,** nuisant au bon fonctionnement de l'action sociale départementale. Si cette situation persiste la délégation ne pourra pas faire face à toutes les charges de travail.

**CAP du 23 mai 2005**

La TPG a réuni la CAP locale des Contrôleurs le 23 mai 2005 pour présenter la liste d'aptitude au grade de Contrôleur établie par la Direction locale.

147 personnes ont fait la demande pour figurer sur la liste.

**Rappel des critères de sélection retenu par la TPG pour pouvoir être inscrit sur la liste d'aptitude :**

- ✓ pouvoir dérouler une carrière de cadre B suffisamment longue tout en étant âgé d'au moins de 43 à 56 ans et avoir 15 ans de services effectifs dans le grade d'agent de recouvrement,
- ✓ note de 19 pendant au moins 3 années,
- ✓ uniquement des « Très Bon » en appréciations,
- ✓ être classé n°1 dans son poste ou service parmi ceux demandant l'inscription sur la liste,
- ✓ rapport extrêmement favorable du chef de poste ou de service annexé à la demande.

Sur les 30 personnes réunissant ces critères, la TPG a ainsi sélectionné à partir notamment du rapport du chef de service ou de poste les 7 personnes suivantes pour cette année :

1. Mme PHARATON Annie (TG Secrétariat Direction)
2. Mme VAUTHIER Colette (T. Dijon CHU)
3. M. SUBRA Alain (TG DI)
4. Mme BOYER Régine (T. Chenôve)
5. Mme PATERNOTTE Elisabeth (TG équipe de renfort)
6. Mme LAPEYRE Corinne (T. Dijon Banlieue)

**Rappelons que la CGT revendique depuis longtemps l'organisation d'un examen professionnel pour la promotion interne.** Un tel examen offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents, ce qui n'est pas le cas actuellement. En conséquence la CGT s'est abstenue lors du vote, estimant que son rôle n'est pas de classer les Agents, ni de les juger.

**BULLETIN D'ADHESION**

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

**NOM et PRENOM :** .....

**AFFECTATION :** .....

**GRADE :** ..... **ECHELON :** .....